

Compte rendu conseil municipal du 22 janvier 2018

Etaients présents : Yves LAFAURY – Romain ARNAUD – Estelle FAURE - Robert BRUN – Albert LAI - Alain BONNETON – Catherine ARNAUD – Chantal BOSSY – Colette COUDERT – Christine FINAND MONDUEL - Suzanne LETY– Yann MILAN - Cyril PERRIOLAT– Éliane SOLETY

Absents ou excusés : Karine DENAUD (procuration à BOSSY C.)

Secrétaire de séance : FINAND MONDUEL C.

Approbation du compte-rendu de la séance du 14/11/2017

Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école : Monsieur le Maire expose au conseil le projet de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée » proposant d'équiper la toiture de l'école d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 36 kWc. Pour ce faire, la société doit disposer d'une surface de toiture de 180 m² au minimum. Le coût de l'installation est pris en charge par la société d'économie mixte, qui en assure également l'exploitation. La mise à disposition de la toiture se fait par une convention d'occupation temporaire d'une durée de 25 ans. Voté à l'unanimité.

Projet d'installation d'ombrières photovoltaïques à la zone artisanale : sur la parcelle AO 184, qui appartient à la Communauté de communes Porte de DromArdèche. La commune achèterait la parcelle à la Communauté de communes pour posséder la moitié du parc photovoltaïque. La Sté Voltalia versera une redevance égale à chacune des parties d'environ 3750 €. Les taxes communales sont en cours de calcul. L'entretien est à la charge de la Sté Voltalia, seul le sol reste à la charge de la commune, qui pourrait éventuellement recevoir des brocantes, fête du village, week-end commercial...

Renforcement du réseau électrique au poste du Mouchet : route de Lapeyrouse de chez M. BONJEAN au carrefour avec le chemin du Belmont. Le poteau à l'abri de bus sera enlevé et les câbles seront enfouis. Les frais sont pris en charge par le SDED. Voté à l'unanimité.

Si la commune demande l'enfouissement du réseau France télécom, les frais seront à la charge de la commune.

RIFSEEP : le 20 septembre dernier une délibération a été prise pour la mise en place du RIFSEEP. Une délibération plus complète est nécessaire afin de préciser les modalités d'attribution en fonction des cadres d'emploi : groupe 1 – poste de coordinateur au secrétariat et groupe 2 – poste d'agent filière technique, administrative et scolaire. Modalité de versement : l'IFSE pour la part fixe et le CIA pour la part variable soumise à évaluation et aux nombres d'arrêt maladie (- 10% à partir de la 3^{ème} période d'arrêt maladie). Voté à l'unanimité.

Approbation du PLU et du zonage d'assainissement : Suite à la réunion des personnes publiques associées, aux remarques des services de l'Etat et au vu des résultats de l'enquête publique, des adaptations mineurs ont été apportées au projet du PLU. Ces modifications ont pour objet de garantir l'équilibre écologique du territoire, permettre l'émergence de projets d'aménagement concertés et faciliter l'instruction des demandes d'urbanisme futures. Elles sont mineures et ne sont pas de nature à remettre en cause les orientations générales du PADD, ni l'économie générale du PLU. Le règlement du PLU est applicable une fois la délibération transmise à la Préfecture. Vote : 14 pour - 1 contre. Voté à la majorité.

Schéma de mutualisation : une convention a été proposée pour fixer entre la communauté de communes Porte de DromArdèche et les communes, les conditions de participation financière du schéma de mutualisation, dans différents domaines : l'informatique : adhésion au SIVU des inforoutes pris en charge en totalité par la Communauté de communes. Le Service d'Information Géographique : 1 ETP (Equivalent temps plein) prise en charge pour moitié entre les deux parties. Le matériel communautaire : 1 ETP supplémentaire + renfort de 4 mois financés par les communes. Les formations groupées : 1 assistante de prévention prise en charge en totalité par la Communauté de communes. L'achat mutualisé : un acheteur financé à 30% par la Communauté de communes et 70% par les communes. Participation pour 2017 : 1 411.47 €. Voté à l'unanimité.

Convention de prestations d'entretien et gestion des zones d'activités par les communes membres : Dans le cadre d'une bonne gestion des zones d'activités économiques sur son territoire, et dans le cadre d'une bonne organisation des services, l'EPCI propose aux communes, qui l'acceptent, de

poursuivre l'exécution de certaines missions en vue d'assurer la continuité des services et des opérations engagées, relevant de la compétence communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pendant une période de 3 ans.

Les missions faisant l'objet de la présente convention et qui seront susceptibles d'être exercées par la commune sont les suivantes : Entretien courants : Balayage manuel + propreté (en sus du ramassage régulier des déchets assuré par la commune dans son périmètre urbain), balayeuse/aspiratrice, tonte, fauchage et ambroisie, taille haies, arbustes et arbres, tonte bassins, talus, merlons, entretien massif arbustifs, curage grilles et puits perdus, maintenance d'éclairage public (voire exceptionnellement la consommation électrique quand les contrats ne peuvent être repris directement par l'EPCI), maintenance d'équipement dédié à 100 % à la zone d'activités (poste de relevage ou autre ouvrage...) - Entretien occasionnels ; Réparations ponctuelles de nids de poule, actes de vandalisme. Evènements climatiques ; déneigement, petits dommages après crues. Voté à l'unanimité.

Station d'épuration : les OAP prévues au PLU ne seront pas réalisables tant que la station d'épuration ne sera pas conforme. La Communauté de communes qui a la gestion des stations d'épuration propose d'accélérer des travaux et de déplacer la station de l'autre côté de la rivière, sur le terrain de M. PASCAL, qui est d'accord pour vendre son terrain à la Communauté de communes. En revanche, le 2^{ème} terrain est actuellement en vente, le futur propriétaire a été contacté (en cours).

Centre village – avenant à la convention avec DAH pour les places de stationnements :

Suite à la réunion du 18 janvier 2018 avec le service instructeur, la question des stationnements affectés à l'opération a été abordée. Ces derniers étant en dehors de l'assiette de l'opération de logements, il conviendrait que les stationnements soient officiellement mis à disposition, ce qui, après relecture de la convention financière signée le 14 novembre dernier, n'est pas le cas.

La solution la plus simple et la plus rapide est de faire un avenant à cette convention afin de préciser qu'elle vaut bail et mise à disposition pour une durée à déterminer avec DAH, de plus il est nécessaire dans le cadre de l'instruction du permis de construire de l'immeuble. Voté à l'unanimité.

Vente du terrain au lotissement le Clos de la Combe – route de Lapeyrouse : La commune souhaite mettre en vente la parcelle AM 703 d'une surface de 824 m² qui servait d'espace vert au lotissement mais qui n'était pas utilisé et nécessitait d'être entretenue par les services communaux. Une réunion a été organisée avec les propriétaires du lotissement afin de les informer du projet de vente et de leur proposer en priorité le terrain s'ils étaient intéressés. Le prix de vente du terrain est de 48 000 €. Un panneau sera posé sur le terrain avec les coordonnées de la mairie. Voté à l'unanimité.

Scolarité : retour aux 4 jours : la commission en charge des affaires scolaires informera le Conseil d'école qui aura lieu le 6 février prochain, que la Commune propose le retour à la semaine de 4 jours en concertation avec les parents d'élèves. Voté à l'unanimité.

Dossier de subvention pour le Centre village : dans le cas de l'installation d'un commerce dans la maison Revol route de Bougé, des devis ont été demandés à GC Paysages sur l'aménagement en partant du monument aux morts jusqu'à la fin d'agglomération, en comprenant le passage doux en direction du chemin des Soupirs, et le passage déjà existant à aménager qui relie la route de Bougé à la rue de la Mairie, afin de rendre l'accessibilité à la boulangerie le plus sécurisée possible.

Un dossier d'aide financière sera présenté aux services de l'Etat : voté à l'unanimité, également une demande de dotation cantonale : voté à l'unanimité et une demande de soutien a été déposée auprès de la Région, une précision doit être apportée au niveau du montant sollicité qui est de 58 455.36 €. Voté à l'unanimité.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses en investissement : le budget 2018 étant voté avant au mois d'avril, cette délibération autorise M. le Maire à engager des dépenses en investissement à hauteur de 25% du budget investissement 2017. Voté à l'unanimité.

Remboursement dans le cadre du projet de requalification du Centre village : Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Drôme Aménagement Habitat (DAH), en partenariat avec le Département de la Drôme, a procédé, comme il l'était convenu, à l'acquisition du tènement restant afin de permettre la réalisation du projet de construction de logements locatifs et du local commercial.

L'acquisition du tènement et de la maison d'habitation de Mme LAURENT a fait l'objet de plusieurs négociations entre DAH, la commune et la propriétaire. Afin de débloquent la situation, le maire rappelle que la commune s'était engagée à rembourser à la propriétaire, en sus du montant fixé par DAH pour l'acquisition du tènement, la somme de 5 000 euros. Cette somme correspond au montant fixé entre la propriétaire et la commune pour couvrir les frais annexes liés à la vente de ce bien (frais d'huissier, notaire et frais divers liés à l'expulsion du locataire et aux impayés de loyers depuis que le projet est d'utilité public) et le manque à gagner entre l'expulsion et la vente au département. La vente a eu lieu et le foncier est totalement libéré. Il convient donc de procéder au remboursement de la somme convenue à l'ancienne propriétaire du bien. Voté à l'unanimité.

DIVERS

- Une réunion publique aura lieu le SAMEDI 24 MARS à 10 heures pour présenter le projet Centre village
- Un conseiller propose de faire évoluer la diffusion de l'information municipale, avec un bulletin complet par an sous le format d'un magazine, et 3 autres parutions trimestrielles plus légères sous un format A3. La Commission communication y réfléchira mais rappelle que les habitants sont attachés aux 2 bulletins annuels.

Fin de séance 22h30

- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Renforcement du réseau électrique au poste du Mouchet

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement professionnel)

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Approbation du PLU et du zonage d'assainissement

Pour : 1 4 Contre : 1 abstention : 0 adopté à la majorité

- Schéma de mutualisation – convention fixant les conditions de mutualisation

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Convention de prestations d'entretien et gestion des zones d'activités par les communes membres

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Avenant à la convention de partenariat avec DAH pour les places de stationnements pour les logements Centre village

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Vente du terrain au lotissement le Clos de la Combe

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Scolarité : retour aux 4 jours

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le Centre village

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Demande de subvention au titre de la dotation cantonale pour le Centre village

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Complément d'information demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le Centre village

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses en investissement :

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Remboursement dans le cadre du projet de requalification du Centre village :

Pour : 1 5 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité